

**CEDITEC – UPEC**

**Séminaire « Question d'étiquetage dans le domaine de la santé et impact sur les sujets »**

**30/03/2018**

**Des « perversions de l'instinct sexuel » aux « troubles paraphiliques » :  
stigmatisation et déstigmatisation dans la nosographie  
de la psychopathologie sexuelle**

David Simard (doctorant en philosophie, LIS UPEC)

**Résumé**

Ce que l'on appelle couramment les « perversions sexuelles » ont émergé comme catégorie au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans le champ psychiatrique. Le vocable pour désigner celles-ci a été soumis à des évolutions dont les enjeux ne sont pas seulement internes à la nosologie touchant la sexualité, mais sont plus largement sociaux et politiques. Les logiques internes au domaine de la psychopathologie sexuelle n'en sont pas pour autant secondaires dans l'évolution nosographique, et la manière d'écrire les perversions ressortit à la fois des paradigmes épistémologiques à l'œuvre et des influences sociales et politiques externes. D'une conception de la sexualité au XIX<sup>e</sup> siècle comme relevant d'un instinct, à celle aujourd'hui d'une sexualité avant tout comportementale et cherchant ses déterminants dans la neurobiologie, la compréhension et l'extension de ce qui fait problème en matière de sexualité se traduit par un recours à un vocabulaire spécifique qui dénote et s'inscrit dans un style de raisonnement – pour reprendre les termes d'Arnold Davidson –, lui-même soumis aux évolutions des normes sociales et politiques et aux conflits sur celles-ci.

C'est ainsi que la conception instinctuelle et pathologisante fut remise en question par la psychanalyse freudienne et par la sexologie – Freud dénonçant l'usage réprobateur du terme de « perversion ». Si les classifications internationales des troubles mentaux qui ont vu le jour au milieu du XX<sup>e</sup> siècle se sont d'abord inscrites dans le champ lexical de la psychanalyse, aussi bien les pressions d'organisations militantes se sentant stigmatisées que les évolutions épistémologiques en psychiatrie avec ses objectifs a-théoriques, ont conduit celles-ci à abandonner le terme de « perversion » pour celui, réputé plus neutre et plus scientifique, de « paraphilie », pour enfin faire une distinction entre les « paraphilies » et les « troubles paraphiliques » au cours de la décennie qui est la nôtre. Pour autant, ce récent lexique peut-il réellement prétendre à la neutralité normative ?